

**PLAN D'ACTION
1996-1998**

Agence de promotion économique
du Canada atlantique

MISE EN OEUVRE

DE L'ARTICLE 41 DE LA

LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

44444444444444444444

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sommaire	I
Préambule	II
Partie 1 : Renseignements généraux	1
Partie 2 : Identification des besoins des communautés	5
Partie 3 : Contenu du plan d'action et échéancier	7
Partie 4 : Plan de communication	9
Partie 5 : Signature	10

Plan d'action 1996-1998

SOMMAIRE

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Individu responsable :

Norman Spector, président de l'APECA

Principales mesures envisagées

Le plan d'action 1996-1998 est la continuation de celui de l'an dernier. L'Agence concentre ses efforts dans le domaine de la promotion économique de la région de l'Atlantique. Dans le cadre de ses activités régulières, l'APECA continuera de travailler avec les acteurs économiques clés de la région et jouera un rôle de premier plan en matière d'activités de promotion économique dans les collectivités de toute la région, ce qui comprend l'aide à l'activité économique des francophones, notamment aux PME francophones, aux femmes et aux jeunes entrepreneurs francophones et aux organisations francophones actives dans le domaine du développement économique. L'Agence continuera également de faire fond sur les succès accomplis à ce jour relativement à la représentation francophone au sein des organisations de développement économique des collectivités, des CSEC et des organismes de développement régional.

L'an dernier, l'Agence a démontré sa volonté d'aider les groupes de langue minoritaire à élaborer des plans stratégiques de développement économique (région de Port-au-Port à Terre-Neuve, par exemple) et pourrait apporter son aide à d'autres régions francophones qui déterminent qu'elles ont besoin de plans analogues. Cette année, l'Agence a à coeur de contribuer à la mise en oeuvre du plan de développement économique pour la région de Port-au-Port (Terre-Neuve) de l'Association régionale de la côte ouest (ARCO). Elle a également à coeur de travailler à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan de développement économique pour la communauté francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. En Nouvelle-Écosse, la touche finale sera mise au plan d'action du groupe de travail sur l'entrepreneuriat acadien. Au Nouveau-Brunswick, on commence à étudier les possibilités de mise au point de produits et de services en langue française dans les secteurs de l'informatique et de la technologie de l'information.

L'étendue de l'aide financière que consacre l'Agence aux besoins des communautés de langue minoritaire dépend dans une très large mesure des demandes présentées par les communautés elles-mêmes. L'aide accordée l'an dernier aux communautés francophones donne une idée des types d'activités qui pourraient bénéficier d'une aide financière au cours de l'exercice 1996-1998.

NOTE : Le plan d'action prévoit d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

Frederic Arsenault
Coordonnateur national

506-851-2264
Téléphone

Préambule
(exposé d'intentions : motifs, buts des mesures proposées)

L'APECA fait siens les objectifs de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* de :

- a. favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement; et
- b. promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le plan d'action pour 1996-1998 de l'APECA fait fond sur les gains réalisés les années antérieures et sur les commentaires et réactions de la communauté. Les activités de l'Agence pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO au cours de l'exercice 1995-1996 sont énumérées dans le rapport d'activités formant l'annexe A. On peut ainsi constater l'engagement de l'Agence à l'endroit du développement économique des communautés de langue minoritaire dans toute la région de l'Atlantique.

Le groupe de coordination de l'Agence pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO est en place depuis plus d'un an et s'est avéré un outil fort utile pour ce à quoi on le destinait. Il se compose d'un représentant de chacun des bureaux régionaux et du siège social ainsi que du coordonnateur national. Certains bureaux régionaux se sont également dotés d'un groupe de travail chargé de la mise en oeuvre de l'article 41 dans la région qu'ils desservent.

L'Agence a développé au fil des années un solide partenariat avec d'autres ministères fédéraux et avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique pour la réalisation et le financement partagé de programmes visant à créer et à maintenir un environnement propice à la croissance économique. Le Programme de COOPÉRATION, qui est un important élément de l'activité de l'APECA, constitue peut-être le meilleur exemple de ce partenariat. Ce programme fait appel à la collaboration de tous les paliers de gouvernement, du secteur privé et des institutions.

PLAN D'ACTION
CONCERNANT L'APPLICATION DE L'ARTICLE 41
DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Partie 1. Renseignements généraux

1. Identification de l'organisme (adresse complète, y compris Internet)

Agence de promotion économique du Canada atlantique
C.P. 6051
644, rue Main, 3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8
Téléphone : (506) 851-2271
Télécopieur : (506) 851-7403
Site Web : [HTTP://WWW.ACOA.CA](http://www.acoa.ca)

2. Brève description du mandat de l'organisme (inclure, s'il y a lieu, les programmes intéressant les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire)

L'APECA est l'agent du gouvernement fédéral responsable du développement économique dans la région de l'Atlantique. L'Agence a été mise sur pied en 1987 pour consolider l'économie de la région en stimulant la création d'emploi et en augmentant le niveau des revenus gagnés. L'APECA travaille avec ses partenaires dans l'ensemble de la région de l'Atlantique pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes efficaces visant à favoriser les démarrages et les agrandissements d'entreprises, en mettant particulièrement l'accent sur les petites et moyennes entreprises. De plus, l'APECA participe activement à l'élaboration des politiques nationales afin de veiller à ce que l'on tienne compte des intérêts de la région.

Les grands objectifs de l'Agence en matière d'augmentation du niveau des revenus gagnés et de possibilités d'emploi sont régis par les six priorités stratégiques suivantes :

- - Développement de l'entrepreneuriat
- - Commerce
- - Innovation et technologie
- - Tourisme
- - Méthodes de gestion des affaires
- - Accès aux capitaux et à l'information

L'APECA relie ses priorités stratégiques à ses clients par l'intermédiaire de toute une gamme de programmes et de services, dont les suivants :

- PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, qui vise à aider les PME à s'établir, s'agrandir ou se moderniser en donnant accès à des capitaux sous forme de contributions non garanties

remboursables sans intérêt.

- *ACF EQUITY ATLANTIC INC.* apporte une réponse à la carence de capital de risque dans la région de l'Atlantique. Les coûts de ce programme sont partagés également par l'APECA, les gouvernements provinciaux de la région de l'Atlantique et les banques à charte.

- L'initiative de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS est une mesure de la base entreprise par des gens de la collectivité désireux d'améliorer leurs conditions économiques. L'APECA apporte une aide en rendant ses ressources plus accessibles et en établissant des liens et des partenariats entre les intervenants du secteur privé et du secteur public.

- Les CENTRES DE SERVICES AUX ENTREPRISES DU CANADA (CSEC), situés dans les quatre provinces de l'Atlantique, offrent des services et des produits spécialisés aux PME et aux futurs entrepreneurs de la région.

- Le Programme de COOPÉRATION est un ensemble de programmes fédéraux-provinciaux de partage des coûts qui vise à créer un environnement propice à la croissance économique.

- DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET COORDINATION ET APPROVISIONNEMENT : La fonction de défense des intérêts s'accomplit par l'intermédiaire de la stratégie de l'Agence au chapitre de l'approvisionnement, stratégie qui tente d'attirer plus de marchés gouvernementaux et de susciter davantage de retombées industrielles dans la région. Les efforts de l'APECA en matière d'approvisionnement mettront davantage l'accent sur les PME dans les secteurs de l'industrie spatiale et de la technologie et sur les marchés extraterritoriaux reliés au développement international.

- Certaines ACTIVITÉS NON FONDAMENTALES mais d'une importance cruciale pour la santé économique générale de la région sont entreprises par l'APECA, dont le Programme des travaux d'infrastructure du Canada, les activités d'adaptation aux fermetures de bases, les programmes de redéveloppement des régions de Borden et de Cape Tormentine et La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, pour aider les communautés à obtenir, par effet de levier, des investissements dans des projets de développement et à développer les possibilités d'emploi à long terme pour les pêcheurs et les travailleurs des usines à poisson écartés de leur activité.

3. Responsables du dossier (hauts fonctionnaires, coordonnateurs national et régionaux)

<i>Coordonnateur national :</i>	Frederic J. Arsenault Conseiller du président, Projets spéciaux Agence de promotion économique du Canada atlantique C.P. 6051 644, rue Main, 3 ^e étage Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8
<i>Téléphone :</i>	(506) 851-2271
<i>Télécopieur :</i>	(506) 851-7403
<i>Internet :</i>	FARSENAU@ACOA.CA

SIÈGE SOCIAL

Coordonnatrice : Lucienne Godbout
Agente, Coordination fédérale-provinciale
Agence de promotion économique du Canada atlantique
C.P. 6051
644, rue Main, 3^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8

Téléphone : (506) 851-2091
Télécopieur : (506) 851-7403
Internet : LGODBOUT@ACOA.CA

TERRE-NEUVE

Coordonnatrice régionale : Jane Oliver
Gestionnaire, Affaires publiques et liaison
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Bureau de Terre-Neuve
Place Atlantic, local 801
215, rue Water
C.P. 1060, Succursale postale «C»
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5M5

Téléphone : (709) 772-2935
Télécopieur : (709) 772-2712
Internet : JOLIVER@ACOA.CA

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Coordonnateur régional : Geoffrey Allen
Agent d'affaires
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Bureau de l'Île-du-Prince-Édouard
100, rue Sydney
C.P. 40
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7K2

Téléphone : (902) 566-7430
Télécopieur : (902) 566-7098
Internet : GALLEN@ACOA.CA

NOUVELLE-ÉCOSSE

Coordonnateur régional : Ben Ferguson
Analyste des politiques principal
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Bureau de la Nouvelle-Écosse
1801, rue Hollis, local 600
C.P. 2284, Succursale postale «M»
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3C8

Téléphone : (902) 426-9307
Télécopieur : (902) 426-2054
Internet : BFERGUSO@ACOA.CA

Coordonnateur régional : Tony Marshall
Directeur général, Programmes
Société d'expansion du Cap-Breton*
15, rue Dorchester
4^e étage, tour Commerce
C.P. 2001
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 6K7

Téléphone : (902) 564-3614
Télécopieur : (902) 564-3825
Internet : TMARSHA2@ACOA.CA

* La Société d'expansion du Cap-Breton est responsable de l'application des programmes de l'APECA au Cap-Breton.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Coordonnateur régional : Elliott Keizer
Directeur p. i., Programmes généraux
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Bureau du Nouveau-Brunswick
570, rue Queen
C.P. 578
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A6

Téléphone : (506) 452-3100
Télécopieur : (506) 452-3285
Internet : EKEIZER@ACOA.CA

4. Période couverte par le plan d'action

Le plan d'action couvre la période allant du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997.

Partie 2. Identification des besoins des communautés

5. Moyens pris pour identifier les besoins des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire au plan national et dans les provinces et territoires

Les besoins des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire ont été identifiés à la fois par la consultation directe des organisations de la communauté francophone et par la participation du siège social et des bureaux régionaux de l'APECA à des consultations et à des rencontres interministérielles. L'APECA entretient une association forte et active avec divers groupes de langue officielle minoritaire dans toute la région de l'Atlantique. Les hauts fonctionnaires de l'APECA ont eu des rencontres bilatérales avec des communautés et des organisations francophones afin d'arrêter un certain nombre de buts et d'objectifs particuliers. L'APECA compte également sur son vaste réseau de bureaux de district qui permettent aux communautés de participer pleinement aux programmes dans leur région.

L'APECA a participé à des consultations des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire organisées par le ministère du Patrimoine canadien dans les quatre provinces de l'Atlantique, consultations qui se sont tenues comme suit :

- Île-du-Prince-Édouard (Summerside), 14 et 15 novembre 1995
- Terre-Neuve et Labrador (St-John's), 1^{er} décembre 1995
- Nouveau-Brunswick (Moncton), 6 décembre 1995
- Nouvelle-Écosse (Halifax), 28 novembre 1995.

Les rapports d'activité de l'APECA sur la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO pour la première partie de l'exercice 1995-1996 ont été mis à la disposition des intéressés au cours des consultations ci-dessus.

À Terre-Neuve, le document de travail des communautés francophones intitulé Plan de développement global a été distribué aux participants qui en ont discuté lors de la consultation du 1^{er} décembre 1995. Le plan présente les objectifs de développement social, culturel, éducatif et économique des communautés.

Le personnel de l'Agence a consulté les fonctionnaires des bureaux régionaux et du siège social du ministère du Patrimoine canadien (Programmes d'appui aux langues officielles).

- **Autres moyens :** Dans le cadre de son rôle de leader en matière de politique de développement économique, l'APECA a constitué au fil des années un solide réseau et de solides partenariats pour être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités. Dans ses relations avec le secteur privé, l'APECA traite directement avec les cadres des entreprises, des associations industrielles, des organisations d'entreprises, des institutions et du milieu universitaire. L'APECA traite également directement et de façon suivie avec les leaders et hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux. Les vice-présidents régionaux de l'APECA sont membres des quatre conseils fédéraux régionaux de l'Atlantique qui réunissent les chefs de ministères fédéraux clés; trois de ces conseils sont présidés par des vice-présidents régionaux de l'APECA. Celle-ci est ainsi en

mesure d'avoir accès aux leaders des deux communautés de langue officielle de toute la région et de les réunir pour s'attaquer à un programme d'action économique commun tout en étant particulièrement sensible aux besoins différents des deux communautés linguistiques. En cherchant à répondre aux besoins de sa clientèle première, l'Agence est en relation continue avec un grand nombre d'entrepreneurs francophones qui profitent de ses programmes. L'Agence travaille également en partenariat avec des organisations telles que le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, le Centre Joudrey en Nouvelle-Écosse, l'Association régionale de la côte ouest à Terre-Neuve, la Société de développement de la baie acadienne dans l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'avec les organismes, commissions et conseils de développement économique régional assurant toute une gamme de services auprès des entrepreneurs francophones.

6. Principaux besoins identifiés aux niveaux national et régional

- Les principaux besoins identifiés dans la région de l'Atlantique tournaient autour de la nécessité de favoriser la multiplication des PME dirigées par des francophones, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes.
- Le besoin pour les PME appartenant à des francophones et les organisations qui s'occupent de développement économique des francophones d'avoir accès à du financement.
- Le besoin d'en arriver à une représentation soutenue des francophones au sein d'organisations de développement économique telles que les organismes de développement régional, les conseils de zone, les Centres d'aide aux entreprises et les Centres de services aux entreprises du Canada.
- Le besoin d'avoir accès à une infrastructure informatisée et à l'autoroute de l'information pour la formation des jeunes et des adultes; d'avoir accès à Internet en français; le besoin que les écoles et les centres communautaires s'occupent de formation; et le besoin de téléenseignement.
- Le besoin d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans de développement économique régional pour les régions qui le demandent.

Partie 3. Contenu du plan d'action et échéancier

7. a) Mesures (régionales et provinciales) proposées par l'organisme pour répondre aux besoins des communautés

S'appuyant sur les fondations établies les années passées, l'APECA continuera de travailler de concert avec les acteurs économiques clés de la région de l'Atlantique et de jouer un rôle de premier plan dans les activités de développement économique dans les communautés de toute la région en 1996-1998. Comme les programmes d'aide financière de l'APECA entrent en oeuvre sur présentation d'une demande, la mesure dans laquelle l'APECA répond aux besoins des communautés francophones est influencée considérablement par les demandes présentées par ces dernières. L'APECA apportera son aide aux communautés francophones par son activité de programme ainsi que dans le cadre de son rôle de coordination et de défense des intérêts et par l'intermédiaire de ses ressources humaines pour répondre dans la mesure du possible aux besoins dont il est question ci-dessus. Dans toute la région de l'Atlantique, l'APECA :

- travaillera en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux et avec les groupes représentant les communautés de langue officielle minoritaire en vue de répondre aux besoins des francophones de la région;
- favorisera et coordonnera l'activité ressortissant à son mandat de leadership en matière de développement économique, y compris le développement économique des communautés de langue officielle minoritaire;
- accordera de l'aide à l'activité économique des francophones, en particulier aux PME, aux jeunes et aux femmes entrepreneurs des communautés francophones et aux organisations francophones qui s'occupent de développement économique. Cette partie de l'activité de l'Agence s'accomplira dans le cadre des programmes identifiés à la question 2 ci-dessus;
- continuera de faire fond sur les succès remportés à ce jour relativement à la représentation francophone au sein des organismes de développement économique des collectivités, des CSEC et des organismes de développement régional;
- fera la promotion de la formation des ressources humaines et du développement de l'entrepreneuriat et apportera son aide à ce chapitre;
- apportera son aide au développement de l'autoroute électronique de langue française;
- veillera à ce que les communications externes répondent adéquatement aux besoins des communautés;
- fera fond sur les gains réalisés au cours de l'année passée relativement à la consultation régulière des groupes de langue officielle minoritaire, particulièrement pour l'élaboration du plan d'action de l'Agence pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO.

Voici quelques exemples allant dans le sens des intentions indiquées ci-dessus dans les différentes provinces :

- À Terre-Neuve, l'APECA apportera son aide à la mise en oeuvre du plan de développement économique de l'Association régionale de la côte ouest pour la région de Port-au-Port. En raison de l'état déprimé et du manque de diversité de son économie, cette région est une priorité pour la communauté francophone de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que pour l'APECA.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, l'Agence travaillera avec la communauté francophone à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan de développement économique communautaire.
- Le bureau de la Nouvelle-Écosse de l'APECA travaillera avec les communautés francophones à certaines initiatives clés dans le domaine de l'entrepreneuriat, du développement des industries culturelles et du développement économique communautaire.
- L'APECA, par l'intermédiaire de la SECB, examinera, avec des représentants du Centre communautaire et scolaire de Sydney, des moyens d'accorder une aide financière à la partie non éducative du Centre.
- Le bureau du Nouveau-Brunswick de l'APECA poursuivra l'examen des possibilités de mise au point de produits et de services en langue française dans les secteurs de l'ordinateur et de la technologie de l'information. La conférence de mai 1966 au campus de Shippagan de l'Université de Moncton réunit les divers acteurs intervenant dans ce domaine de compétence afin d'aider à identifier les possibilités en question.

7. b) Moyens prévus pour faire connaître les programmes et services de l'organisme au sein des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire

L'Agence informera les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire de ses programmes et de ses services par l'intermédiaire de consultations régulières avec les organismes de développement économique. L'APECA utilise pleinement ses ressources internes pour consulter le secteur privé et rester en liaison avec lui et elle visite régulièrement la clientèle dans les secteurs francophones de la région de l'Atlantique.

Poursuivant dans la veine du succès qu'elle a connu avec la remise de son plan d'action à la communauté francophone, l'APECA continuera durant les deux prochaines années encore à assurer une diffusion proactive de son plan d'action auprès des organisations francophones qui s'intéressent au développement économique.

La page d'accueil de l'APECA sur Internet est en cours d'élaboration : on y trouvera de l'information sur les programmes et les services de l'Agence ainsi que la version 1996-1998 du plan d'action pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO.

8. Moyens prévus pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés

Pour pouvoir bien répondre aux besoins de la communauté, l'Agence cherchera constamment à recueillir les commentaires de cette dernière sur l'atteinte des besoins identifiés au point 7 et ce par l'intermédiaire de son réseau de bureaux, de ses comités, de ses contacts et de ses partenaires.

De plus, l'APECA cherchera, dans le cadre du processus officiel de consultation des groupes linguistiques minoritaires, à recueillir les commentaires des groupes de la communauté francophone sur ses programmes et ses services.

Le bureau de Terre-Neuve de l'APECA élaborera un cadre d'évaluation qui servira à mesurer l'atteinte des résultats recherchés par rapport au plan d'action de cette dernière.

En Nouvelle-Écosse, un plan des responsabilités sera établi et les résultats seront contrôlés tous les trimestres au cours de l'année.

9. Ressources, financières et autres, consacrées à la réalisation du plan d'action

L'APECA continuera de mettre les ressources de ses programmes, tant financières qu'humaines, à la disposition des communautés francophones et à l'appui du plan d'action. Les dépenses seront fonction du niveau d'activité générée par les communautés elles-mêmes et les projets présentés à l'Agence par les entrepreneurs locaux.

Partie 4. Plan de communication

10. Moyens envisagés par l'organisme pour diffuser le plan d'action et le bilan des réalisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisme

Poursuivant dans la veine du succès qu'elle a connu avec la remise de son plan d'action à la communauté francophone, l'APECA continuera cette année encore d'assurer une diffusion proactive de son plan d'action auprès des organisations francophones qui s'intéressent au développement économique. Le plan d'action sera cette année encore mis à la disposition de tous les employés de l'APECA. Comme il est indiqué au point 7, le plan sera également accessible sur Internet.

Dans le cadre de sa stratégie régulière de communication, l'APECA continuera d'informer les groupes clients des deux communautés de langue officielle des programmes, des politiques et de la réglementation concernant le développement économique de la région de l'Atlantique. Elle adoptera une approche proactive consistant à fournir de l'information, à faire de la promotion et à inviter les clients des groupes et régions de langue officielle à participer au développement économique.

L'Agence continuera de développer et d'entretenir son vaste réseau de contacts et de partenaires.

Partie 5. Signature

Agent principal de projet

Date